

**PROCÈS-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze, le onze juin à 18H30, le Conseil municipal de BRETTEVILLE s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Pierre PHILIPPART, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 04 JUIN 2015

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 15
MEMBRES PRESENTS : 12
POUVOIRS : 03

SONT PRESENTS : M. Pierre PHILIPPART, Maire.

Mme Christine MUNOZ, M. Olivier DE BOURSETTY, M. Michel LEJETTE, Mme Caroline PEYRACHE, M. Jean-Paul MAZE, Mme Catherine NÖEL, M. André POTTIER, M. Alain THOMINE, M. Bernard BUARD, Mme Isabelle LEMARCHAND, Mme Carole GOSSWILLER, M. Marc MOUCHEL.

POUVOIRS : Mme Annie PARTHENAY-ROBERT est représentée par Mme Carole GOWILLER
M. Michel HOCHET est représenté par Mme Christine MUNOZ
M. Bernard BUARD est représenté par Mme Isabelle LEMARCHAND

Mme Christine MUNOZ est désignée secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Les procès verbaux des séances des 18 mars et 12 mai 2015 sont présentés aux membres du Conseil. M. LEJETTE fait alors remarquer que sur la délibération n°2015-48 **Devis entreprises de nettoyage** du 12.05.15, il s'était abstenu et il demande donc que la délibération suscitée soit modifiée comme suit : **VOTEE A LA MAJORITE DE 12 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**. Les 2 procès verbaux sont adoptés à l'unanimité et signés par les membres présents. Le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- **Menuiseries extérieures école et salle polyvalente**
 - **Création et aménagement de sanitaires côté cuisine**
 - **Acquisition GSM/GPS pour personnel isolé**
 - **Acquisition matériel d'enregistrement**
 - **Acquisition d'un limiteur sonore salle presbytère**
 - **Demande de subvention du Secours Populaire**
 - **Maîtrise d'œuvre des travaux d'extension de la salle polyvalente : Avenant n°3**
 - **Réfection souche cheminée épicerie Saint Germain**
 - **Don à la commune**
 - **Commune nouvelle : Vote d'intention**
 - **Informations diverses**
 - **Questions diverses**
-

2015-54 Menuiseries extérieures école et salle polyvalente

M. DE BOURSETTY informe le Conseil qu'il convient de changer les menuiseries extérieures du groupe scolaire et de la salle polyvalente. 3 entreprises ont été contactées :

- LEBLOND Daniel propose la pose de menuiseries en pvc/vitrage clair pour un montant de 29 262.10€ HT soit 35 114.52€ TTC

- MIROITERIE DE LA HAGUE propose la pose de menuiseries en aluminium à rupture thermique pour un montant de 23 990€ HT soit 28 788€ TTC.

- MIROITERIE LEMASSON propose la pose de menuiseries en profilés aluminium Technal pour un montant de 24 056.10€ HT soit 28 867.32€ TTC.

M. DE BOURSETTY précise que la MIROITERIE LEMASSON accepte que la pose des menuiseries se fassent en 2 parties, 1 sur le budget 2015 (entrée école primaire et préau primaire) et sur le budget 2016 la pose de celles concernant l'école et le préau de la maternelle ainsi que la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND NOTE** des informations fournies par M. DE BOURSETTY
- **ACCEPTE** le devis de la MIROITERIE LEMASSON d'un montant de 24 056.10€ HT soit 28 867.32€ TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents s'y référant.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-55 Création et aménagement de sanitaires côté cuisine

M. DE BOURSETTY informe le Conseil qu'il convient de créer et d'aménager un sanitaire côté cuisine dans la salle polyvalente. Il présente alors un devis de l'entreprise TABARIN & ENTZMANN d'un montant de 3 905€ HT soit 4 686€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND NOTE** des informations fournies par M. DE BOURSETTY
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise TABARIN & ENTZMANN d'un montant de 3 905€ HT soit 4 686€ TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents s'y référant.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-56 Acquisition GSM/GPS pour personnel isolé

M. LEJETTE informe le Conseil qu'il conviendrait d'équiper chacun de nos ouvriers d'un téléphone GSM/GPS, car ils travaillent la plupart du temps de manière isolée. IL propose donc un devis de l'entreprise CF (Courant Futur) sise à Urville-Nacqueville pour la fourniture et la mise en place d'un système de travailleur isolé comprenant 5 GSM GPS personnel isolé, main d'œuvre spécialisée et formation d'une personne. Le montant du devis s'élève à la somme de 1 416€ HT soit 1 699.20€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND NOTE** des informations fournies par M. LEJETTE
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise CF d'un montant de 1 416€ HT soit 1 699.20€ TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents s'y référant.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-57 Acquisition matériel d'enregistrement

M. le Maire informe le Conseil que certains élus souhaitent que leurs propos précis soient rapportés lors de la rédaction du procès verbal du Conseil. Il rappelle alors à l'assemblée que tous les propos ne peuvent être reportés intégralement dans le PV de séance. M. le Maire propose donc que la mairie se dote d'un matériel d'enregistrement de la séance. Cet enregistrement sera à la disposition des élus s'ils le désirent en le téléchargeant sur clé USB. La séance sera également disponible sur le site internet de la commune, le procès verbal également. Ainsi, tout le monde pourra consulter la séance et/ou le PV, Le document écrit sera maintenu sous sa forme actuelle. Il donne lecture d'un devis SONOLUX d'un montant de 2 128€ HT soit 2 553.60€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND NOTE** des informations fournies par M. le Maire
- **DECIDE** de se doter d'un matériel d'enregistrement de réunion
- **ACCEPTTE** le devis SONOLUX d'un montant de 2 128€ HT soit 2 553.60€TTC
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents s'y référant.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-58 Acquisition limiteur de son salle presbytère

M. le Maire informe le Conseil qu'un habitant du lotissement Les Epinettes nous a fait parvenir un courrier par son cabinet d'avocats dénonçant des nuisances sonores causées selon lui par les locataires de la salle du presbytère. M. le Maire propose de doter cette salle d'un limiteur sonore comme celui installé dans la salle polyvalente, et donne alors lecture d'un devis de SONOLUX pour la fourniture et la pose d'un limiteur de niveau sonore homologué comprenant également l'installation et la programmation sur site. Le montant de ce devis s'élève à la somme de 2 766.22€ HT soit 3 319.46€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND NOTE** des informations fournies par M. le Maire
- **DECIDE** de doter la salle du presbytère d'un limiteur sonore
- **ACCEPTTE** le devis SONOLUX d'un montant de 2 766.22€ HT soit 3 319.40€TTC
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents s'y référant.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-59 Maitrise d'œuvre des travaux d'extension de la salle polyvalente : Avenant n°3

M. DE BOURSETTY présente au Conseil l'avenant n°3 au contrat de maitrise d'œuvre. Le présent avenant a pour objet la réalisation d'un dossier modificatif pour la modification de la circulation vers la salle de repos des enfants et les sanitaires. Le montant de cet avenant s'élève à la somme de 1 520€ HT. Le nouveau montant des honoraires incluant modifications s'élève désormais à la somme de 25 238.90€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND NOTE** des informations fournies par M. DE BOURSETTY
- **ACCEPTTE** l'avenant n°3 au contrat de maitrise d'œuvre d'un montant de 1 520€ HT
- **ACCEPTTE** le nouveau montant des honoraires incluant modifications s'élevant à la somme de 23 238.90€ HT.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents s'y référant

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-60 Demande du subvention du Secours populaire

Mme LEMARCHAND donne lecture au Conseil d'une demande de subvention du Secours Populaire d'un montant de 150€. S'ensuit alors une discussion au cours de laquelle M. LEJETTE rappelle que le secours populaire fait beaucoup pour les personnes en situation précaire notamment vis-à-vis des enfants en leur permettant de partir en vacances, alors que M. MOUCHEL précise pour sa part que l'on ne peut pas donner à tout le monde. M. le Maire informe le Conseil que désormais la politique de répartition des différentes subventions fera l'objet d'une discussion au début de l'automne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND NOTE** de la demande du Secours Populaire
- **DECIDE** de ne pas accorder la subvention demandée

DECISION VOTEE A LA MAJORITE DE 7 POUR, 1 CONTRE (M. LEJETTE) 7 ABSTENTIONS (MMES LEMARCHAND, GOSSWILLER, PARTHENAY-ROBERT, NÖEL ET MUNOZ ET MRS BUARD ET HOCHET).

2015-61 Réfection souche cheminée de l'épicerie Saint Germain

M. DE BOURSETTY informe le conseil qu'il convient de rénover la cheminée de l'épicerie Saint-Germain.

Il donne lecture de 2 devis pour la remise en état de la tête de cheminée. :

- S.A.R.L BERNARD TOURLAVILLE : 5 400€ HT soit 6 480€ TTC
- Entreprise LEBAS Bruno LA GLACERIE : 2 268€ HT soit 2 494.80€ TTC.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ,

- **PREND NOTE** des informations fournies par M. DE BOURSETTY
- **ACCEPTÉ** le devis de l'Entreprise LEBAS d'un montant de 2 268€ HT soit 2 494.80€ TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents s'y référant.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-62 Don à la commune

M. le Maire informe le Conseil qu'une personne de la commune désire faire le don d'un appareil photo référence FZ 200 LUMIX de marque Panasonic. Le Conseil accepte ce don et remercie vivement la personne pour sa gentillesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- le don de l'appareil photo
- **REMERCIÉ** vivement la personne

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-63 Commune nouvelle : Vote d'intention

M. le Maire rappelle au Conseil que lors de la séance précédente, nous avons étudié la possibilité de créer une commune nouvelle qui serait composée des communes de l'actuelle Communauté de communes de la Saire : BRETTEVILLE, DIGOSVILLE ET LE MESNIL AU VAL. M. le Maire précise que si les 3 communes décident de la création de la commune nouvelle, des réunions hebdomadaires tripartites permettront d'en établir la Charte fondatrice. M. le Maire ajoute qu'il sera très attentif à la gouvernance lors de la création de cette charte. Les 3 Conseils Municipaux auront à se déterminer définitivement le mardi 15 septembre 2015 afin de créer ou non la commune nouvelle. Le vote se fera à bulletins secrets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par M. le Maire
- **DECIDE** d'étudier la possibilité de création d'une commune nouvelle avec DIGOSVILLE et LE MESNIL AU VAL.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite délibération d'intention.

DECISION VOTEE A LA MAJORITE DE 11 POUR, 3 CONTRE, 1 ABSTENTION

INFORMATIONS DIVERSES

- M. DE BOURSETTY informe le Conseil qu'une réunion avec les habitants des Fosses à Terre, des Diligences, Chandeleur, la Forge et la Cavée s'est tenue le samedi 23 mai dans la salle de Conseil. Lors de cette réunion, des habitants des Diligences se sont plaints de l'arrêt de l'éclairage public la nuit. Nous avons depuis reçu une pétition signée par 27 personnes demandant le rétablissement de l'éclairage la nuit. M. DE BOURSETTY précise que cela restera en l'état actuel, et qu'un bilan sera fait à la fin de l'année.
- M. le Maire informe le Conseil qu'une réunion concernant les riverains de la Route des Chênes et du Môt de Cantepie se tiendra en mairie le samedi 4 juillet à 10h. Cette réunion traitera notamment de la vitesse des véhicules et l'amélioration des particularités du Môt, l'assainissement entre autre.
- M. LEJETTE donne lecture d'un courrier de remerciement du Relais de 4 Châteaux pour avoir permis le mountain bike.
- Mme LEMARCHAND informe le Conseil que notre animatrice Ambre a obtenu son BAFA.
- Mme LEMARCHAND rappelle que le centre de loisirs ouvrira ses portes du 6 au 24 juillet. Des flyers ont été distribués dans toutes les boîtes à lettres de la commune. Elle rappelle que l'occupation doit être supérieure à 60% pour la subvention accordée par la CAF, et demande aux parents de jouer le jeu afin de maintenir le centre de loisirs.

- Mme MUNOZ informe le Conseil que la fête de l'école se tiendra le dimanche 21 juin de 14 à 17h sur le plateau scolaire. Elle rappelle que l'organisation de cette fête demande des bénévoles dans le but de monter et tenir des stands, de confectionner des gâteaux, ect... Elle regrette par contre le peu ou pas d'investissement des enseignants dans la réalisation de cet événement, notamment par l'absence de spectacles de fin d'année. L'argent récolté lors de cette manifestation nous aidera à organiser, soit une sortie, soit un spectacle pour les enfants de notre école.
- Mme LEMARCHAND informe le Conseil que le nettoyage de la plage se fera le samedi 13 juin à 10h. Des gants et sacs poubelles seront à disposition et un pot de l'amitié sera offert par la municipalité.
- M. MOUCHEL, à la demande de la Communauté de communes, nous informe que si des malfaçons ont été remarquées lors des travaux réalisés pour le passage des tuyaux, il convient de noter les remarques et de les transmettre à la Communauté de communes.

QUESTIONS DIVERSES

- M. THOMINE demande s'il n'est pas possible de mettre plus de panneaux d'affichage. Il précise que cette demande est faite par un habitant du Vauclair, qui doit se rendre aux Fontaines pour lire les informations municipales. M. le Maire lui répond que la commune possède actuellement 9 panneaux répartis sur la commune et que les séances du Conseil sont aussi mises en ligne sur le site de la commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H20.